

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni le 30 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire**

**Présents :** VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, JOLIVET Stéphane THIEBAULT Michel, BOBET Alain, Mesdames GAUDIN Isabelle, JAMET Fernande.

**Absents excusés :** GRELET Robert, donne pouvoir à JAMET Fernande  
BARILLET Jérôme

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Stéphane JOLIVET

La société TTR ENERGY intervient en début de séance afin de faire un point sur l'avancement du dossier.

Le dossier sera déposé en préfecture en février 2025.

Une nouvelle proposition d'implantation a été présentée à la commune qui implique que toutes les éoliennes sont alignées le long de l'autoroute. Cette proposition impacte deux éoliennes qui seraient situées à moins d'un km des habitations, alors que toutes les éoliennes sont à plus d'un km dans la première version. Le conseil préfère la première proposition.

Le prochain point d'avancement sera en janvier 2025.

Une fois l'intervention de TTR ENERGY terminée, la séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 24 juin 2024.

### **I) Approbation du compte-rendu du 24 juin 2024**

Le compte-rendu du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **II) Numération des parcelles AC 156 et 157                      délib 2024-030    s/s préf le**

Le Maire expose que, suite à la division de la parcelle AC 30, située rue du Coudray, en deux parcelles, numérotées AC 156 et AC 157, le numéro 3 est attribué à la parcelle AC 156 et qu'il convient de numéroter la parcelle AC 157 avec le 3 bis.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de laisser le numéro 3 Rue du Coudray pour la parcelle AC 156
- d'attribuer le numéro 3 Bis Rue du Coudray pour la parcelle AC 157.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **III) Acceptation du devis pour achat de chaises pour la salle polyvalente**

Le Maire expose que les 80 chaises de la salle polyvalente sont à changer, un devis a été demandé à la société COMAT ET VALCO pour trois styles différents de chaises :

- Chaise Vanoise pour un montant de 2160 € HT
- Chaise Coque pour un montant de 2 320 € HT
- Chaise Denver pour un montant de 2 880 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pendre aucun des modèles proposés

Le Maire expose que l'école de Vrigny est nommée depuis peu l'Ecole des Loges et qu'une association de parents d'élèves a été créée, l'APE DES LOGES.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accorde une subvention d'un montant de 100 € à l'APE DES LOGES.
- Dit que la somme correspondante est inscrite sur le compte 65748 du budget 2024

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## V) **QUESTIONS DIVERSES**

- La compétence « Publicité » a été transférée aux communes. Il convient désormais à chaque commune d'instruire les demandes de déclaration préalable des publicitaires.
- La compétence « Petite enfance » sera transférée aux communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il conviendra aux communes de recenser les enfants de 0 à 3 ans de la commune afin de pouvoir partager des informations concernant la petite enfance.  
La Communauté de Communes du Pithiverais a déjà informé les communes que cette compétence sera reprise pour les communes qui le souhaitent.
- La commune a reçu les subventions concernant :
  - L'achat de la tondeuse pour un montant de 2 955 €
  - Le système de vidéosurveillance pour un montant de 540 €
  - L'installation de l'alarme du hangar pour un montant de 786 €
  - L'installation de l'alarme de la mairie pour un montant de 994 €Soit une subvention pour un montant total de 5 275 €
- Un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé concernant les travaux de voirie pour un montant de 3 725 €.
- La préfecture du Loiret a envoyé à la commune le rapport local triennal de suivi de l'artificialisation des sols. Il en résulte que la commune peut accorder 0,12 ha par an pour la construction de logements, commerces et services.
- La commune a fait une demande auprès de la préfecture pour être déclarée en catastrophe naturelle pour le mouvement d'argile des sols.
- Une demande de dérogation scolaire a été faite à la commune afin de scolariser des enfants à Dadonville. La demande a été rejetée.
- Un nom a été donné à l'école du SIRIS de Vrigny. Celle-ci se nomme l'Ecole des Loges.
- Des radars pédagogiques ont été installés sur la commune jusqu'au 11 octobre 2024.
- Suite à l'accident routier survenu en janvier 2023 qui a endommagé le godet, Groupama a remboursé à la commune 1 405 €.
- La SITOMAP informe que les encombrants ne seront plus ramassés d'ici peu. Une information sera donnée dès que la commune aura plus de renseignements.
- La commune réalise avec l'aide de la CCDP un plan de sauvegarde communal. Une réunion d'information sera organisée pour les membres du conseil municipal ainsi que pour les 6 personnes qui ont eu la gentillesse de proposer leur aide.